

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOËN-SUR-LIGNON

Le 27 mars 2023 à 19h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en salle du conseil en mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE, maire.

PRESENTS : Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE ; Monsieur Stéphane PUIER ; Madame Angélique BESSON ; Monsieur Roland JANUEL ; Madame Laure CHAZELLE ; Monsieur Ludovic LAFAY ; Madame Anne JOUANJAN ; Madame Cécile THEVENON ; Monsieur Serge THEBERGE ; Madame Gwennaëlle SCHWING ; Monsieur Christophe COMBE ; Madame Anouck DESCHAMPS ; Monsieur Christian AGUERA ; Monsieur Maurice BENOIT ; Monsieur Fabrice ROLLAND ; Monsieur Christophe POCHON ; Madame Géraldine CHAZELLE ;

ABSENTS :

Madame Ahu CITAK ; Monsieur Robert REGEFFE ; Mme Valérie CHARLES ;

MANDANT	Ahu CITAK	MANDATAIRE	Stéphane PUIER
MANDANT	Robert REGEFFE	MANDATAIRE	Pierre Jean ROCHETTE
MANDANT	Valérie CHARLES	MANDATAIRE	Fabrice ROLLAND

Monsieur le Maire désigne comme Christian Aguera secrétaire de séance.

1. Désignation des membres des commissions communales

Monsieur PUIER explique que suite au décès de Nicolas CHERBLANC, il convient de refaire un vote pour le remplacement de ce dernier.

Il est rappelé que chacune des commissions municipales est composée de 8 membres : 6 de l'équipe « Vivre Bien Vivre à Boën » plus le Maire, président pour chacune d'elle. Les élus du groupe « Nous sommes Boën » pourront également nommer 2 membres de leur équipe pour siéger au sein des commissions.

Le nombre de commissions est de 9 suite au vote du 4/06/2020.

COMMISSION	NOMBRE DE MEMBRES 6 + 2
Finances, budget et affaires économiques	A. JOUANJAN, R. REGEFFE, L. CHAZELLE, C. THEVENON, L. LAFAY, C. AGUERA, F. ROLLAND, C. POCHON
Affaires scolaires, enfance, jeunesse et conseil municipal junior	A. BESSON, A. DESCHAMPS, A. JOUANJAN, C. THEVENON, S. THEBERGE V. CHARLES, G. CHAZELLE
Affaires sportives, culturelles et tourisme	S. PUPIER, A. CITAK, A. DESCHAMPS, M. BENOIT, S. THEBERGE, C. AGUERA, V. CHARLES
Urbanisme, entretien des bâtiments, Travaux, Voirie, Réseaux	L. LAFAY, C. AGUERA, R. JANUEL, A. JOUANJAN, R. REGEFFE, G. SCHWING C. POCHON
Développement durable	R. REGEFFE, L. LAFAY, L. CHAZELLE, A. CITAK, A. DESCHAMPS, S. PUPIER + 2 élus du groupe «Nous sommes Boën»
Communication	L. CHAZELLE, R. REGEFFE, C. THEVENON, G. SCHWING, A. JOUANJAN, A. DESCHAMPS C. POCHON
Sécurité	M. BENOIT, S. PUPIER, R. JANUEL, C. COMBE, R. REGEFFE, A. BESSON G. CHAZELLE
DSP	L. LAFAY, L. CHAZELLE, R. JANUEL, A. JOUANJAN, A. DESCHAMPS, S. THEBERGE, + 2 élus du groupe «Nous sommes Boën »
Personnel	L. CHAZELLE, S. PUPIER, L. LAFAY, A. JOUANJAN, A. CITAK, C. THEVENON C. POCHON, G. CHAZELLE

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal a validé la composition des commissions avec les membres proposés à la majorité de ses membres.

2. Indemnités de fonction, Maire, Adjoint, Conseillers Délégués et Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au décès de Mme Alice Déchavanne, conseillère déléguée et de Mr Nicolas Cherblanc, conseiller municipal et suite à la démission de Mr Laurent Ronzier, conseiller délégué, il convient de revoir la répartition des indemnités.

Étant donné que le conseil municipal ne peut plus être complété par des suivants de liste, les trois sièges restent vacants.

En conséquence, le montant des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal est récapitulé comme suit :

Maire : 17.89 % de l'indice brut 1027

Adjoint : 12.74 % de l'indice brut 1027

Conseillers délégués : 6.32 % de l'indice brut 1027

Conseillers municipaux : 2.46 % de l'indice brut 1027

Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal :

Nom	Fonction	Montant indemnité
Monsieur Pierre-Jean Rochette	Maire	720.17€
Monsieur Stéphane Pupier	1 ^{er} Adjoint-	512.85€
Madame Ahu Citak	2 ^{ème} Adjoint	512.85 €
Monsieur Robert Regeffe	3 ^{ème} Adjoint	512.85 €
Madame Angélique Besson	4 ^{ème} Adjoint	512.85 €
Monsieur Roland Januel	5 ^{ème} Adjoint	512.85 €
Monsieur Ludovic Lafay	Conseiller délégué	254.41€
Madame Laure Chazelle	Conseillère déléguée	254.41€
Madame Anne Jouanjan	Conseillère déléguée	254.41 €
Monsieur Serge Théberge	Conseiller délégué	254.41 €
Monsieur Maurice Benoît	Conseiller délégué	254.41 €
Madame Cécile Thévenon	Conseillère municipale	99.03 €
Madame Gwenaëlle Schwing	Conseillère municipale	99.03 €

Monsieur Christophe Combe	Conseiller municipal	99.03 €
Madame Anouk Deschamps	Conseillère municipale	99.03 €
Monsieur Christian Agüera	Conseiller municipal	99.03 €
Monsieur Fabrice Rolland	Conseiller municipal	99.03 €
Madame Valérie Charles	Conseillère municipale	99.03 €
Monsieur Christophe Pochon	Conseiller municipal	99.03 €
Madame Géraldine Chazelle	Conseillère municipale	99.03 €
Total		5447.74 €

La valeur de l'indice 1027 au 1^{er} juillet 2022 correspond à l'indice majoré 830 soit 4 025.53 €. Les éventuelles revalorisation de ces indemnités, au cours du mandat, se feront en fonction de l'évolution de l'indice 1027 précité.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré avec 16 voix « pour » et 4 abstentions, le conseil municipal,
- approuve le montant de ces indemnités**

3. Modification du tableau des effectifs

Madame Laure Chazelle explique que suite au transfert de compétence de Loire Forez Agglomération à la commune de Boën du complexe sportif il y a lieu de modifier le tableau des effectifs et de créer :

- un poste au grade d'agent de maîtrise principal à temps complet
- un poste au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 31 h 50
- un poste au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 11 h 50
- deux postes au grade d'adjoint technique à 17 h 50
- un poste contractuel au grade d'adjoint technique à 17 h 50

Suite à des avancements de grade il est proposé de créer et de supprimer :

Création :

- deux postes au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à TC
- un poste au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 33 h 50
- un poste au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 18 h 50
- un poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TC

Suppression :

- deux postes au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à TC
- un poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à 33 h 50
- un poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à 18 h 50
- un poste au grade d'adjoint technique à TC

Madame Chazelle propose d'approuver le nouveau tableau des effectifs :

			Date de creation	Affectation services
ATTACHES				
	Attaché territorial	TC	21/01/2019	Secrétaire Générale
REDACTEURS				
	Rédacteur principal de 1ère classe	TC	01/08/2015	Ressources Humaines
	Rédacteur principal de 2ème classe	TC	01/04/2022	secrétariat
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX				
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	01/07/2017	secrétariat
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	01/07/2017	secrétariat
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	01/07/2017	Médiathèque
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	01/07/2017	comptabilité
	Adjoint administratif	TC	02/11/2017	Ecoles périscolaire
	Adjoint administratif	TC	27/07/2018	secrétariat
	Adjoint administratif	17 h 50	21/02/2020	Secrétariat administratif
	Adjoint administratif	TC	01/01/2023	Secrétariat
	Adjoint administratif	TC	01/01/2023	secrétariat
AGENTS DE MAITRISE				
<i>Création de ce poste après avis du CTI</i>	Agent de maîtrise principal	TC	01/04/2023	complexe sportif
	Agent de maîtrise	TC	01/01/2023	Service technique
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	01/07/2011	Espaces verts
	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	01/07/2017	Espaces verts

	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	06/08/2015	Plâtrerie peinture
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC	02/07/2017	Service des eaux
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	21 h	01/04/2022	voirie
Création de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/04/2023	Service des eaux polyvalence
Création de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/04/2023	Espaces verts
Création de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	33 h 50	01/04/2023	Voirie service technique
Création de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	18 h 50	01/04/2023	Entretien bâtiments
Création de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	31 h 50	01/04/2023	Complexe sportif
Création de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	11 h 50	01/04/2023	Complexe sportif
Suppression de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	01/01/2016	Service des eaux polyvalence
Suppression de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	33 h 50	01/02/2018	Voirie service technique
Suppression de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	01/02/2018	Espaces verts
Suppression de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	18 h 50	01/02/2018	Entretien bâtiments
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/04/2022	Entretien bâtiments école
Création de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	01/04/2023	Entretien bâtiments
	Adjoint technique	35 h	01/07/2021	ASVP
	Adjoint technique	30 h 50	01/12/2008	Camping
	Adjoint technique	19 h	01/06/2011	Service technique polyvalent
	Adjoint technique	30 h	01/03/2012	Voirie polyvalence
Suppression de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique	35 h	01/07/2019	Entretien bâtiment

	Adjoint technique	28 h	15/01/2021	Entretien bâtiment école
	Adjoint technique	35 h	24/10/2014	Entretien bâtiment école
	Adjoint technique	30 h	01/03/2023	Entretien batiments école maternelle
	Adjoint technique	33 h	24/10/2014	Entretien bâtiments école
	Adjoint technique	33 h	24/10/2014	Entretien batiments école
	Adjoint technique	35 h	24/10/2014	Espaces verts polyvalence
Création de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique	17 h 50	01/04/2023	Complexe sportif
Création de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique	17 h 50	01/04/2023	Complexe sportif
Création de ce poste après avis du CTI	Adjoint technique	17 h 50	01/04/2023	Complexe sportif
POLICE MUNICIPALE				
	Brigadier chef principal	TC	01/04/2022	Police municipale
	Brigadier chef principal	TC	01/05/2022	Police municipale
	Gardien - Brigadier	TC	01/04/2023	Police municipale
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES				
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	31 h 15	01/02/2018	Ecole maternelle
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	30 h	01/03/2023	Ecole maternelle
FILIERE CULTURELLE				
	Adjoint du patrimoine	17 h 50	21/02/2020	musée

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer et supprimer :

Création :

- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- un poste au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 31 h 50
- un poste au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 11 h 50

- deux postes au grade d'adjoint technique à 17 h 50
- un poste contractuel au grade d'adjoint technique à 17 h 50
- deux postes au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à TC
- un poste au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 33 h 50
- un poste au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 18 h 50
- un poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TC

Suppression :

- deux postes au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TC
- un poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 33 h 50
- un poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 18 h 50
- un poste au grade d'adjoint technique à TC

4. Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la commune de Boën-sur-Lignon

Mme Anne JOUANJAN présente à l'assemblée le compte de gestion 2022 de la commune.

Un résultat de clôture :

Section investissement :	-575 892.17 €
Section fonctionnement :	733 436.06 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix « pour » et 4 « contre » :

- **Approuve le compte de gestion 2022 de la commune**

5. Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Ex Hôpital Local

Mme Anne JOUANJAN présente à l'assemblée le compte de gestion 2022 du budget annexe Ex Hôpital Local.

Un résultat de clôture :

Section investissement :	3 568 347.73 €
Section fonctionnement :	0.00 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix « pour » et 4 « abstentions » :

- **Approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe Ex Hôpital Local**

6. Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022 du budget de la commune de Boën-sur Lignon

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget de la commune de Boën-sur-Lignon statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 :

- Constate que le compte administratif présente à la section de fonctionnement un excédent de 733 436.06 €
- décide d'affecter cet excédent de fonctionnement pour 733 436.06 € au compte 1068 excédent de fonctionnement
- constate que le compte administratif présente à la section d'investissement un déficit de 575 892.17 €
- décide d'affecter ce déficit d'investissement de 575 892.17 € au compte 001 Déficit antérieur cumulé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix « pour », et 4 « contre » :

- **décide d'affecter en section d'investissement la somme de 733 436.06 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement) et d'affecter en section d'investissement la somme de 575 892.17 € au compte 001 (Déficit antérieur cumulé)**

7. Vote du budget primitif année 2023 : budget principal

Madame Anne Jouanjan présente à l'Assemblée le budget primitif de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Investissement dépenses et recettes : 4 278 621.16 Euros
- Fonctionnement dépenses et recettes : 3 120 405.00 Euros

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 16 voix « pour » et 4 « contre »

- **Approuve le budget primitif 2023 de la commune**

8. Affectation résultat BP annexe Ex Hôpital Local 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe de l'ancien hôpital local statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 :

- Constate que le compte administratif présente à la section de fonctionnement un résultat à 0 €
- Constate que le compte administratif présente à la section d'investissement un excédent de 3 568 347.73 €
- Décide d'affecter l'excédent d'investissement de 3 568 347.73 € au compte 001 Solde d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix « pour » et 4 « abstentions » :

- **décide d'affecter en section d'investissement la somme de 3 568 347.73 € au compte 001 (Solde d'exécution)**

9. Vote du budget primitif année 2023 : budget annexe Ex Hôpital Local

Madame Anne Jouanjan présente à l'Assemblée le budget primitif annexe Ex Hôpital Local de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement dépenses et recettes : 7 590 880.26 Euros

Fonctionnement dépenses et recettes : 136 900.00 Euros

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 16 voix « pour » et 4 « abstentions »

- **Approuve le budget primitif annexe Ex Hôpital local 2023**

10. Approbation des taxes locales 2023 commune de Boën-sur-Lignon

Madame JOUANJAN propose à l'assemblée que les taux des taxes locales restent inchangés par rapport à 2022 et qu'il n'y ait donc pas d'augmentation de taux. Elle rappelle les taux antérieurs :

- | | | |
|----------------------------|------------------------|----------------|
| - Taxe foncière (bâti) | 17.11 % + 15.30 % soit | 32.41 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | | 42.34 % |
| - Taxe d'habitation | | 8.18 % |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré avec 16 voix « pour » et 4 « abstentions », le Conseil Municipal :

- **Approuve le taux des taxes locales 2023 pour la commune de Boën sur Lignon.**

11. Neutralisation amortissements AC Loire Forez

Madame Anne JOUANJAN expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer afin de neutraliser les opérations d'attribution de compensation de Loire Forez :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES :

042 - Opération d'Ordre de transfert entre section

6811 – Dotations aux amort. des immo. Cédées + 155 156.94 €

RECETTES :

042 - Opération d'Ordre de transfert entre section

7768 - Neutralisation amortissements subventions
d'équipement versées + 155 156.94 €

Section d'Investissement :

DEPENSES :

040 - Opération d'Ordre de transfert entre section

198 - Neutralisation amortissements subventions
d'équipement versées + 155 156.94 €

RECETTES :

040 - Opération d'Ordre de transfert entre section

28046 - Attribution de compensation d'investissement + 155 156.94 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter la neutralisation de l'attribution de compensation de Loire Forez.**

12. Participation financière à des établissements scolaires pour des enfants résidant dans la commune

Madame Anne Jouanjan informe l'assemblée que des élèves scolarisés en dehors de la commune dans des établissements spécialisés, des centres d'apprentissage ou des maisons familiales, demandent une participation financière à la commune de résidence.

Madame Jouanjan précise que le montant de la participation financière est de 60 € par élève.

Les établissements concernés sont :

- MFR Montbrison	12 élèves soit 720 €
- BTP CFA	4 élèves soit 240 €
- Lycée Agricole E. Gautier	1 élève soit 60 €
	Soit au total 1 020 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **décide d'accorder une participation financière, soit 60 € par élève pour l'année 2023 et précise que cette somme (1 020 euros) est prévue au budget primitif 2023 de la commune sur l'article 65541.**
- **et précise que cette somme (1 020 euros) est prévue au budget primitif 2022 de la commune sur l'article 65541.**

13. Convention relative à la mise en place du service de police pluricommunale avec la commune de Saint Germain Laval

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, vu l'article L512-1 du Code de la Sécurité dispose que « *Les communes limitrophes ou appartenant à une même agglomération au sein d'un même département ou à un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles* ».

La présente convention a pour objet de créer un service commun de police pluricommunale et concerne l'ensemble des moyens humains et matériels de ce service.

La police pluricommunale est une forme de mutualisation des polices municipales qui s'opère entre plusieurs communes, en dehors de toute intervention d'un EPCI. Le territoire d'exercice

des missions des agents de police municipale devient le territoire de plusieurs communes. La police pluricommunale s'exerce à titre occasionnel ou de manière pérenne.

La présente convention organise la mise en commun pérenne du service de police pluricommunale en référence à l'article L512-1 du Code de la sécurité intérieure entre les communes de BOËN et de SAINT GERMAIN LAVAL.

La loi a été simplifiée pour les communes d'un même EPCI mais pas pour celles qui sont dans 2 EPCI différents. Si les communes qui sont entre Boën et St Germain, soit Arthun et Bussy-Albieux, font une convention pour le même objet avec Boën, dans ce cas, c'est possible. Donc Arthun et Boën vont conventionner avec Boën mais pour un montant égal à 0 puisqu'ils ne souhaitent pas solliciter notre police municipale, simplement, notre police est autorisée à passer sur leur territoire pour se rendre à St Germain.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **Approuve la mise en place de la convention de service commun de police pluricommunale**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention**

14. Convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de LFA pour l'entretien du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que depuis janvier 2022 la compétence eau potable a été transférée à Loire Forez.

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L1511-4-1 du CGCT et dans un objectif de bonne organisation et de rationalisation des services de préciser les conditions et modalités de mise à disposition d'une partie des services de la commune, au profit de LFA. Cette mise à disposition concerne l'entretien et la gestion du réseau d'eau potable. La production et le stockage seront des missions effectuées par LFA. En effet, dans le cadre de la gestion globale de la ressource et de la qualité de l'eau, il y a lieu que LFA puisse gérer l'ensemble des ressources de la collectivité. Toutefois, le service mis à disposition pourra être en mesure d'intervenir avec les agents communautaires sur les ressources à la demande de LFA.

La présente convention est conclue jusqu'au 31/12/2023.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'approuver la convention de mise à disposition du service technique de la commune**
- d'autoriser le Maire à signer cette convention**

15. Convention d'occupation temporaire signée avec EPORA

Monsieur Ludovic LAFAY explique à l'assemblée que dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg, la commune va signer une convention d'occupation temporaire pour l'ancien hôpital.

Dans le cadre de cette réhabilitation une convention d'études et de veille foncière a été signée en janvier 2015. Suivie d'une convention opérationnelle signée en 2018 et de plusieurs avenants. C'est dans ces conditions que l'EPORA a acquis auprès de la commune par acte notarié en mars 2017.

L'EPORA va céder le foncier nu à la commune de Boën. Les bâtis seront divisés en volumes et cédés pour partie à la commune et pour partie à Loire Habitat. Les cessions se feront courant 2023.

Loire Habitat a sollicité l'EPORA par un courrier du 6/01/2023 pour pouvoir débiter les travaux de requalification dès le mois de mars 2023.

Cette mise à disposition est formalisée par la présente convention et s'entend du transfert de la jouissance, de la responsabilité et des risques à la commune et à Loire Habitat.

La présente convention commence à courir le 1^{er} mars 2023 et arrivera à échéance à la cession du bien à l'occupant et au plus tard le 31/12/2023.

La présente convention est consentie à titre gracieux.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 16 voix pour et 4 « abstentions » décide

- d'approuver la convention d'occupation temporaire**
- d'autoriser le Maire à signer cette convention**

16. FLEURISSEMENT 2022 -Attribution des prix aux lauréats.

Monsieur Christophe COMBE expose à l'assemblée que, pour promouvoir le fleurissement de la cité, il est important d'accorder des prix à tous les participants.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la liste des lauréats ainsi que le montant des récompenses prévues.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve la liste des lauréats et récompenses correspondant à leur rang de classement.**

17. Informations et décisions du maire

Demande de subventions faites pour l'année 2023

DEPARTEMENT :

Enveloppe de solidarité : Montant demandé au total 7.000 €

- Changement Chaudière MJC
- Equipements VIT, Matériel informatique

ETAT :

DETR : Réhabilitation ancien hôpital 400.000 €

FONDS VERTS :

- Ancien hôpital 800.000 €
- École 600.000 €

REGION : demande en cours de dépôt pour la réhabilitation de l'ancien hôpital

Appel à projets FEDER (Europe)

- Ancien Hôpital déposée
- Ecole demande en cours

Attribution marché produits d'entretien Mairie et Résidence

Marché qui démarre au 1^{er} avril 2023 pour une année. L'entreprise retenue est ORAPI HYGIENE située à 12, rue Pierre Mendès France – 69120 VAULX EN VELIN

Le marché a été attribué pour un montant de 17.800 € HT

Transfert des Gymnases et des Accueil des Collectifs des Mineurs à la commune au 1^{er} avril 2023

Présentée par Angélique Besson et Monsieur le Maire

Ont signé au registre, Monsieur le Maire et le secrétaire de séance

Copie certifiée conforme

A Boën-sur-Lignon, le 27/03/2023

Le Maire,
Pierre-Jean ROCHETTE



Le secrétaire de séance,
Christian AGUERA



